

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 JUILLET

RESPONSABILITÉ INDIRECTE

Certains journaux républicains modérés ne dissimulent pas l'ennui que leur fait éprouver le défilé de scandales dont la Chambre est le théâtre. De tels débats, disent-ils, font tort à la République et à la Chambre elle-même.

Ils n'ont pas tort, assurément, de penser de la sorte, mais ils sont incomplets. Il y a un groupe politique auquel ces débats font indirectement un tort très grand. C'est le groupe des modérés républicains.

Ce n'est pas, sans doute, qu'on puisse les accuser d'avoir trempé dans tous ces tripotages, mais c'est grâce à eux, grâce plus exactement à leur faiblesse qu'ont pu arriver au Pouvoir les hommes qui sont aujourd'hui sur la sellette.

Quand un rocher roule sur une pente, ce n'est pas à la dévilité du sol qu'il faut s'en prendre, mais à ceux qui ont mis la pierre en mouvement et qui sont impuissants à arrêter sa course. C'est le cas des modérés.

Ils ont frayé la voie à l'opportunisme et au radicalisme alors qu'ils auraient pu leur barrer la route. Ils ne songeaient point, sans doute, à toutes les conséquences de leur faiblesse ; mais en politique, la prévoyance est une qualité nécessaire.

En établissant que cette qualité leur fait défaut, les événements achèvent de leur barrer la route du retour au Pouvoir et de montrer que ce n'est pas à eux qu'on peut songer à s'adresser pour réparer le mal dont ils sont les auteurs indirects.

A LA CHAMBRE

On n'est pas encore remis de l'échauffourée qui a clôturé la précédente séance. La lassitude et l'énerverment ont atteint leur apogée. Il n'y a plus qu'un cri : que la Chambre s'en aille, qu'elle débarrasse enfin le pays des cauchemars de scandales, de hontes et d'intrigues qui se renouvellent à chaque séance. Le budget des recettes ne tardera point à être voté. Le Sénat sera donc saisi dès samedi de la loi des finances. Puis, quand la besogne sera terminée, nous serons conviés au spectacle que prépare la Haute Cour de justice.

À la demande de crédits déposée par plusieurs députés en faveur des familles des nombreuses victimes de la plus terrible explosion de grisou qui ait eu lieu dans les mines de l'Europe, le président du Conseil a répondu que les ministres de l'intérieur et des travaux publics portaient pour Saint-Etienne, et qu'ils rapporteraient une demande de crédits basée sur les besoins constatés par les rapports de l'administration. Interrogé par M. Basly sur les causes de l'accident, M. Yves Guyot a communiqué les nouvelles transmises au gouvernement et promis de communiquer à la Chambre les rapports qui seraient adressés au ministre.

Nata bene : On ne s'est pas querellé aujourd'hui.

AU LUXEMBOURG

Le Sénat a voté l'urgence et le projet de loi relatif à l'augmentation de l'artillerie de campagne. Une seule observation à retenir de ce débat entre les officiers supérieurs, membres du Sénat : « Toutes les fois, a dit à M. de Freycinet le colonel Ménadier, que l'avis du conseil supérieur de guerre est favorable à l'un de vos projets, vous faites de cet avis la base de votre argumentation. Quand cet avis est défavorable, vous avez bien soin de le passer sous silence. » M. le ministre de la guerre a grimaqué ! Comme cela peint bien son caractère !

Le bruit court que les ministres, à l'issue du Conseil d'hier, auraient mandé auprès d'eux M. Quesnay de Beaurepaire. « Il faudra poursuivre M. Boulanger, auraient-ils dit, pour concussion et pour attentat contre la sûreté de l'Etat. — Je ne puis pas poursuivre pour concussion, aurait répondu le procureur général, je préfère donner ma démission. »

Les ministres auraient alors fait la même demande à M. de Freycinet, qui aurait refusé. Les ministres auraient alors rappelé M. Quesnay et l'auraient tellement supplié que le procureur, pour éviter une dislocation ministérielle, aurait accepté.

Une vive altercation s'est élevée à l'issue de la séance d'avant-hier, dans les couloirs, entre MM. les députés Brugère et Andrieux. Il est possible que cette altercation ait des suites.

UN AVEU A RETENIR

M. Burdeau, rapporteur général du budget, a été amené, dans la séance de lundi, à un aveu dont il faut prendre note.

Il s'agissait de la proposition tendant à unifier les pensions des officiers retraités antérieurement à la loi de 1878. M. Burdeau combattait cette proposition et M. Rouvier, ministre des finances, y était également contraire. Au cours de cette discussion, M. Burdeau a fait le double aveu suivant :

- « Vous avez déjà donné 2 millions, qui n'ont pas leur contre-partie dans le budget des recettes, 2 millions qu'il faudra prendre à vos créanciers ou aux contribuables.
- » Souvenez-vous que, cette année, nous ne pourrions pas même rembourser le quart des obligations sexennaires qui viennent à échéance. »

Voilà une parole imprudente. Elle étale sous tous les yeux la détresse, à laquelle l'administration des républicains a réduit les finances publiques, et les mensonges, à l'aide desquels ils essaient de donner à leurs budgets une apparence d'équilibre.

On ne l'oubliera pas.

La question traitée par le Pape dans le Consistoire extraordinaire a été, d'après diverses dépêches, la question du départ éventuel du Pape pour Barcelone, si la guerre ou telle autre éventualité se présentait. On comprend la gravité de cette nouvelle.

LES VICTIMES

DE L'EXPLOSION D'AUBERVILLIERS

Sur le lieu de l'explosion, le spectacle était terrifiant. Ce qu'on vit tout d'abord, à l'endroit où s'élevait l'atelier des flammes de Bengale, ce furent les cadavres horriblement mutilés, noircis par la poudre et complètement déshabillés par la force de l'explosion, des six malheureuses femmes employées dans cet atelier. La septième, M^{me} Gaillard-Lièvre, avait été projetée contre l'un des « cavaliers ». La face tuméfiée, les yeux hors des orbites, les avant-bras complètement brûlés, la malheureuse respirait encore. On la transporta immédiatement à l'hôpital de Saint-Denis, où elle a dû rendre le dernier soupir dans la soirée.

Les cadavres de ses six camarades n'avaient plus forme humaine. M^{me} Thérèse Decouvreur offrait l'aspect d'un bloc carbonisé. M^{me} Ledoux était à peu près reconnaissable, mais il lui manquait le bras droit. M^{me} Lepeut n'était plus qu'une chose informe, noire et sanglante. M^{me} Renut avait encore les mains telles qu'elle les avait placées devant son visage, pour protéger ses yeux contre les flammes. A M^{me} Seiger, il manquait la tête et les bras ; le tronc et les jambes étaient à demi calcinés. Quant à M^{me} Claire Daumont, elle était atrocement brûlée sur tout le corps. Chose digne de remarque, la chevelure de cette malheureuse victime était intacte ; l'explosion la lui avait dénouée et rabattue sur la poitrine qu'elle couvrait tout entière.

Des curieux rapportaient bientôt des débris informes retrouvés dans les champs voisins : une jambe avec un bas blanc, la tête de M^{me} Seiger et le bras de M^{me} Ledoux. Ces champs sont complètement ravagés comme si un cyclone était passé par là.

Ce terrible accident a fait six orphelins. M^{me} Lepeut laisse trois enfants, M^{me} Decouvreur, Ledoux et Renut chacun un. M^{me} Ledoux était, en outre, enceinte de sept mois. Le mari de cette malheureuse était rentré à Aubervilliers, revenant d'accomplir sa période d'instruction de vingt-huit jours.

M^{me} Claire Daumont n'était mariée que depuis deux mois.

M. Doppfer, juge d'instruction, a commencé son enquête :

On croit qu'en jouant et en courant à travers l'atelier, une des jeunes ouvrières aura fait tomber un baril de chlorate de potasse qui s'y trouvait. Cette substance, très explosive quand elle est mélangée à du soufre en poudre, éclate au moindre choc.

On ne peut s'imaginer l'aspect de ces ruines où, seules, quelques solives en fer tiennent encore debout. Le sol est à nu, comme si des terrassiers venaient de le défoncer.

Dans la plaine, dans le canal, sur les talus du chemin de fer, on rencontre à chaque pas des débris : pièces de fer, plaques de zinc, barils, vases, lambeaux de vêtements féminins...

EXPLOSION DE GRISOU

200 VICTIMES

Une catastrophe a eu lieu mercredi matin, à onze heures quarante-cinq, dans le puits Verpilleux, appartenant à la Compagnie des houillères de Saint-Etienne, où s'est produite une double explosion de grisou.

Trois cents ouvriers étaient descendus ce matin dans le puits Verpilleux, on en a déjà retiré un grand nombre de morts et très peu de vivants.

Il est impossible encore de dire le chiffre des victimes.

Deux ingénieurs, MM. Buisson et Desjoyeaux, sont descendus immédiatement après l'explosion pour organiser les secours.

Ils ont été victimes de leur dévouement : asphyxiés d'abord par les gaz délétères, ils ont reçu de graves brûlures.

L'état de M. Buisson est surtout très grave ; il a eu, en effet, le poignet coupé par la rainure de la cage, pendant qu'on le remontait à l'orifice du puits.

Toutes les autorités sont sur les lieux.

L'émotion la plus grande règne à Saint-Etienne.

157 mineurs étaient descendus mercredi dans le puits Verpilleux, 50 au puits Saint-Louis et 7 au puits Jabin.

10 ont été retirés blessés, mais aucun ne survivra, tant leurs blessures sont atroces.

16 morts ont été retirés jusqu'à présent, mais les victimes seront sans doute au nombre de 200 au moins.

Les travaux de sauvetage ont dû être suspendus par suite de l'inondation du puits Saint-Louis communiquant au puits Verpilleux. Par conséquent, les deux issues par où on pourrait pénétrer sont bouchées, l'une par l'incendie, l'autre par l'eau. 60 chevaux brûlés répandent une odeur infecte.

Les scènes de lamentation se renouvellent sans cesse aux abords des puits.

Dès que le Président de la République a appris l'affreuse catastrophe des puits Saint-Louis et Verpilleux, près de Saint-Etienne, il a envoyé le capitaine de frégate Cordier, un de ses officiers d'ordonnances, porter à la population si cruellement éprouvée le témoignage de sa vive sympathie, et remettre, en son nom personnel, les premiers secours aux familles des victimes.

Pendant toute la soirée et la nuit, les travaux de sauvetage ont continué avec la plus grande activité et le plus admirable dévouement.

Quant à la cause elle-même de cette explosion de grisou, on en est réduit aux conjectures habituelles.

Le puits Verpilleux serait très peu grisouteux. Ce puits est un des plus importants de la compagnie. Sa profondeur est de 450 mètres ; il est relié par des galeries aux puits Saint-Louis, Jabin, Mars et du Bardot.

Au puits Mars, où 60 mineurs travaillaient, ils en ont été quittes pour un enfumage de quelques minutes. Ils doivent leur salut à ce que la galerie qui relie le puits Mars au puits Verpilleux est située à 400 mètres de hauteur au-dessus du dernier niveau de Verpilleux.

Saint-Etienne, 4 juillet.

Mes camarades Buisson et Desjoux, ingénieurs, et un mineur, descendus par Verpillieux, obligés de remonter après un signal mal compris, gisent inanimés au fond d'une benne. Buisson reprend connaissance lentement. Sa main est broyée; son collègue Desjoux a le délire.

Le mineur meurt.

Seconde tentative de descente de M. Holzer, ingénieur en chef. Il est impossible de respirer. Les sauveteurs remontent.

Troisième tentative. — On pénètre enfin au fond, mais de grands éboulements empêchent d'avancer.

Quatrième descente, avec M. Primat, ingénieur du gouvernement, et M. Mailloux. Ils dégagent de dessous un remblai un enchaîneur qui est remonté.

Impossible d'aller plus avant. Les cent cinquante ouvriers sont perdus.

A Saint-Louis ils peuvent être sauvés. Mais on descend et chaque cordée remonte des asphyxiés. On a déjà remonté quatre morts et treize blessés.

Selon ma théorie, je crois à l'influence d'une baisse barométrique énorme du matin qui a fait dégager beaucoup de grisou.

A Saint-Louis, les eaux contrarient les sauveteurs.

Les travaux d'épuisement ont continué cette nuit et ce matin au puits Saint-Louis. C'est par là que se fera le sauvetage.

Saint-Etienne, 4 juillet, midi.

A très peu de chose près la situation reste stationnaire. Cette nuit, il a été impossible de pousser plus avant les travaux de sauvetage. Vingt mineurs seulement ont pu être remontés. On craint qu'il n'y en ait plus de vivants.

La consternation est générale.

Les éboulements sont plus considérables encore qu'on ne l'avait cru. Ils se sont produits dans tout le champ d'exploitation souterraine qui comprend plus d'un kilomètre carré.

En somme, il ne reste aucun espoir sérieux.

On espère que l'ingénieur Buisson n'aura pas à subir d'amputation. M. Desjoux va mieux.

M. Villiers, directeur de la mine, qui était allé en Ecosse étudier un système d'exploitation des mines à grande profondeur, pour apporter quelques perfectionnements à celles de Saint-Etienne, est revenu ce matin, désolé.

L'exploitation ne pourra pas être reprise avant longtemps.

NOUVELLES MILITAIRES

LES DEVANCEMENTS D'APPEL

Un grand nombre de jeunes gens de la classe de 1888 s'adressent quotidiennement à

leur bureau de recrutement, demandant à devancer l'appel de la classe afin de choisir leur corps.

Or, non seulement les engagements volontaires sont clos depuis le 31 mars dernier, mais encore, aux termes des instructions en vigueur, les devancements d'appel ne sont autorisés que lorsque les jeunes soldats ont été affectés par le commandant de recrutement à un corps de troupe et seulement pour le régiment sur lequel ils doivent être dirigés.

Du reste, à partir du 1^{er} juillet, les conscrits de la classe de 1888 deviennent jeunes soldats, puisque le temps de service de leur classe comptera à partir de cette date, et ce n'est qu'en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale qu'un devancement d'appel pourrait avoir lieu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, lundi 8 juillet, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1^o Enquête sur le sectionnement électoral de la ville de Saumur. — Avis.
- 2^o Enquête parcellaire pour le percement de la rue Gambetta. — Avis.
- 3^o Enquête parcellaire pour l'installation d'une école de filles rue Gambetta. — Avis.
- 4^o Rapport de la commission du budget sur les comptes et budgets du collège de jeunes filles.
- 5^o Affaires diverses.

Avant de partir pour Paris, la *Musique Municipale* de Saumur a fait hier soir, dans le Square, une sérieuse répétition. Les promeneurs ont été agréablement surpris de cette idée.

Nos jeunes artistes ont été très applaudis.

RENOUVELLEMENT PARTIEL

DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

C'est le dimanche 28 courant que les Conseils généraux et d'arrondissement seront soumis au renouvellement triennal.

Voici, pour l'arrondissement de Saumur, les cantons où auront lieu les élections, et les noms des conseillers sortants :

Conseil général

Saumur (Sud). — M. Bury.
Saumur (Nord-Ouest). — M. Haran.
Gennes. — M. Grignon.
Doné-la-Fontaine. — M. Bineau.

Conseil d'arrondissement

Saumur (Nord-Est). — M. Bizoullier.

Montreuil-Bellay. — M. Couscher de Champfleury.

Vihiers (2). — M. de la Selle, M. le docteur Godard.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

28 ET 29 JUILLET

1^{er} jour, Dimanche 28 juillet

Prix du Fagot, courses de haies (gentlemen), un objet d'art au premier et un panier de champagne au second; les entrées au premier.

Prix de la Loire, course de haies handicap militaire, un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour des chevaux de l'École de cavalerie, montés par des officiers de l'École.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap (gentlemen), 2,500 francs.

Prix du Château de Marson, steeple-chase militaire (2^e série), un objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Prix du Cercle Saint-Hubert, grand steeple-chase (handicap), 1,500 francs.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

2^e jour, Lundi 29 juillet

Crosse-country (steeple-chase), un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de champagne au second.

Prix des Bruyères (course de haies, handicap), 1,000 francs.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr.

Prix de Consolation (steeple-chase), 1,000 francs offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 30 juillet, Tir aux Pigeons.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Canton de Saumur (Nord-Est)

Aspirants admis, 16. — Gaston Léger, Germain Maignant, Jean-Baptiste Tessier, Jean

Thiveau, Louis Lecesme, Léon Sandilleau, Joseph Bodin, Pierre Carré, Louis Dargouge, Alcide Deniau, Léon Langer, Moïse Lecomte, Henri Soyier, François Delalande, Eugène Despeignes, Henri Barat.

Aspirantes admises, 11. — Valentine Denis, Marie Deshaies, Joséphine Normand, Constance Cloteau, Louise Cornuau, Louise Ancel, Marie Biémon, Isabelle Cholet, Albertine Lelièvre, Alphonsine Ory, Berthe Plouzeau.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste des jurés pour le 3^e trimestre de 1889 :

MM.

Launay, François-Séraphin, propriétaire, à Angers.

Chedanne, Louis, propriétaire, à Briollay.
Robert-Boulay, Pierre-Aimé, meunier, à Angrie.

Parage-Duffay, Frédéric, propriétaire, à Cantenay-Epinard.

Girard, Jean, sans profession, à La Breille.
Chicoteau, Fulgence-Augustin, propriétaire, à Saint-Saturnin.

Beaufils, Joseph, propriétaire, à Turquant.
Papiou, Pierre, propriétaire, à Angers.

Trottier, Jacques, propriétaire et maire, à Saint-Jean-de-la-Croix.

Humeau, Jacques, maire, à Cléré.
Chaumouillé, Jules, propriétaire, à Cholet.

Esseau, René, chauffournier, à Chalonnes-sur-Loire.

Hardouin, Pierre-Joseph, propriétaire, à Margigné près Daon.

Leclerc, Louis-Marie, boucher, à Jallais.
Girard, Amédée, propriétaire, à Cholet.

Terrien, Joseph, propriétaire et adjoint, à Saint-Laurent-du-Mottay.

Tessier, Louis, propriétaire, à Savennières.
Bonneau-Amarry, Georges, propriétaire, à Saint-Lambert-des-Lèves.

Allard, Gaston, rentier, à Angers.
Brunet, François, capitaine en retraite, à La Daguenière.

Juteau, François, propriétaire, à Chaudfonds.

Gilbert, Joseph-François, propriétaire, à Saint-Lambert-du-Lattay.

Laboulais, Anatole, mécanicien, Angers.
Houbine, Eugène-Désiré, négociant, à Segré.

Bodard, François-Victor, cafetier, à Pouancé.
Chabosseau, Edouard, propriétaire, à Tigné.

Bain, Lucien-Charles-Alfred, adjoint au maire de Beaucouzé.

Huon, Pascal-Yves, cultivateur, au Tremblay.

Retailleau, Pierre-Théophile, quincaillier, à Chemillé.

Trédille, Léon, entrepreneur, à Angers.
Rabouin, Jules-Emmanuel, notaire, à Geneteil.

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XV. — (Suite)

Ce soir-là, comme la veille, il se montrait fidèle au salon de jeu. Malgré la lourdeur de l'atmosphère, les tables étaient bien entourées. Quelques femmes et des hommes en majorité s'y pressaient. On faisait un lansquenot. Ils étaient une vingtaine environ, de tout âge, les lèvres serrées, et les yeux en arrêt, fixant les cartes jetées une à une sur le tapis. De place en place, de petits monticules d'or ou de billets indiquaient les enjeux. Et quelle joie féroce quand le monticule s'élevait, quels visages contractés, au contraire, lorsque le râteau du banquier s'avancait, et d'un coup sec attirait les enjeux. Il y avait là des visages grimaçants, des fronts qui brûlaient sous l'empire de la fièvre, des yeux où le désespoir de la ruine mettait un feu sombre et une expression de folie.

— Prince, ferons-nous une partie d'écarté ?

C'était la voix onctueuse de Van Ritten. Il s'adressait à un très jeune homme, au type russe, à la moustache blonde, à la lèvre inférieure un peu dédaigneuse, dont le portemonnaie bien garni devait tenter l'habile. De son œil de lynx, Stéphane venait de reconnaître en son partenaire un de ces opulents étrangers, qui facilement se prennent dans le réseau d'une toile.

La partie allait s'engager, Stéphane jeta négligemment, sur le tapis vert, une poignée d'or. Le Russe accepta l'enjeu.

Et pendant ce temps, David, toujours affaissé sur le divan du foyer, revenait peu à peu de son abattement. Puis, faisant un effort héroïque sur lui-même, il acheva de dominer son émotion; il voulait paraître indifférent, presque gai devant ces habitués du Casino, devant ces oisifs, dont la principale occupation est de commenter l'expression des physionomies. D'un pas ferme il se dirigea vers la terrasse.

Était-ce la chaleur lourde de l'atmosphère, mais son oppression augmentait. A peine pouvait-il respirer. Par les grandes baies vitrées, on voyait admirablement le salon où les joueurs étaient groupés.

— Malheureux en amour, heureux au jeu,

balbutia Broze.

L'idée lui vint de risquer quelques louis. Pourquoi, après tout, se laisser aller au désespoir pour ce rien léger, fragile et décevant qui s'appelle une femme. Ne sont-elles pas toutes ainsi ?

Et une voix répondait en lui :

— Non, pas toutes; il y en a qui auraient été bonnes, aimantes, dévouées... Il y a Gabrielle.

Sur la terrasse, les promeneurs circulaient. Au ciel les nuages couraient orageux et lourds. De temps à autre, entre leurs masses noires, la lune montrait son disque de feu, d'un rouge étrange comme une lueur d'incendie.

David avait atteint la salle de jeu. Mais sur le seuil, il demeura immobile. Ils étaient là, tous les deux. Elle, la mère de Charmette, en robe de satin noir et couronnée de roses thé, prenait part au lansquenot. Lui, le banqueroutier, se tenait noblement à la table d'écarté. Il souriait au prince russe, son geste était arrondi, sa poitrine bombée et d'une voix calme et posée :

— A vous, prince, disait-il, à vous de donner.

Le jeune Russe venait de gagner. Joyeux, il

battait les cartes. Son partenaire le félicitait.

— Heureux prince! la chance est toujours aux jeunes... Voyons, puis-je prendre ma revanche. Oh! la jeunesse! la jeunesse!

Autorisé par le Slavé, Van Ritten double l'enjeu. Il était devenu très grave, ayant le gain pour pensée dominante.

D'un regard aigu, qui scrutait, David examinait son beau-père. Il se défiait. Il connaissait maintenant toute la bassesse du failli. Pour un rouleau d'or, cet homme eût vendu son âme.

Pas un mouvement de la main agile n'échappait à Broze. L'hypocrisie des siens avait rendu sceptique ce généreux. Il s'attendait à une infamie. Avait-il raison de la redouter? Il allait le savoir.

Lentement Van Ritten plaçait ses cartes en éventail. Le Russe faisait de même. Et soudain, pendant que ce dernier comptait ses points, avec une habileté extrême, avec un véritable talent d'escamoteur, Stéphane fit glisser de sa manche un roi de carreau qu'il retourna sur la table.

— Vous avez gagné, dit froidement le jeune Russe, en serrant les lèvres et en poussant vers son partenaire un rouleau de cent louis.

David était pétrifié d'horreur. Allait-il crier ?

Germain, Jean-Baptiste, imprimeur-libraire, à Angers.

Douetou, Léon-Paul, propriétaire, à Chazé-Henry.

Jarry, Henri-Louis, propriétaire, à Pouancé.

Delhumeau, Augustin - Constant, marchand de bois, à Saint-Laurent-des-Autels.

François, Joseph-Michel-Louis, agriculteur, à Montreuil-sur-Maine.

BAUGÉ. — Un bel exemple de plus que vient de donner aux enfants qui lui sont confiés une institutrice laïque de cette commune.

Lundi 1^{er} juillet, à 4 heures du soir, M^{lle} X... épousait M. Z..., citoyen divorcé, et elle était conduite, en grande pompe, non pas à l'autel, bien entendu, mais à la mairie, par M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement. De là un vrai scandale pour la population honnête du pays.

Et l'on s'étonne que les parents préfèrent les écoles libres à celles que dirigent de telles institutrices.

Allons donc !

LE VAGABONDAGE A LA CAMPAGNE

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai pas la prétention de vous signaler un fait nouveau en vous parlant de l'accroissement du vagabondage en l'an de République 1889. Chacun sait, en effet, que dans ces cinq dernières années, cette plaie sociale a pris possession du territoire français. Je veux seulement vous entretenir de la situation qu'elle crée aux malheureux habitants de la campagne.

Nos routes, sans cesse parcourues par des gens sans aveu, voyageant le plus souvent par deux, quelquefois au nombre de trois et quatre; nos demeures, quotidiennement assiégées par ces individus, on en compte parfois une vingtaine dans la même journée: telle est la conséquence de cet état de choses dont le moindre inconvénient est le lourd impôt qu'il constitue et qui, s'ajoutant à tant d'autres, vient combler la mesure.

Mais le côté le plus grave de cette question est la menace permanente qu'elle suspend sur les personnes et sur la propriété.

Vous savez, en effet, que depuis quelque temps, les vols se multiplient d'une façon effrayante; pour ma part, j'ai été victime de trois vols avec effraction depuis quatre ans; il ne se passe guère de journée où vous n'avez à enregistrer quelques méfaits de cette nature, et tous ne sont pas signalés. Il ne faut pas être bien perspicace pour comprendre que ceci est la conséquence de cela.

D'ailleurs, si je vous paraissais exagérer la situation, vous n'auriez qu'à vous reporter

à la séance de la Chambre du 18 juin dernier, où un honorable député de notre département, ému de cet état anormal, en a saisi le ministre de l'intérieur.

Vous connaissez sa réponse. La loi est imprévoyante, les tribunaux sont désarmés, les maires impuissants, et la gendarmerie a bien autre chose à faire. Il est vrai que nous pouvons compter sur la discrétion des préfets: autant vaudrait déclarer les vagabonds inviolables.

En attendant, nous vivons comme en état de siège, sans cesse armés, obligés d'aménager nos maisons comme des forteresses, n'osant pas laisser nos femmes et nos enfants s'écarter de nos yeux. Et nos braves paysans, tout en gardant le silence, souffrent encore plus que nous d'un impôt forcé et d'une préoccupation constante, qui viennent encore augmenter leurs déboires.

Peut-être, Monsieur le rédacteur, trouverez-vous bon de faire connaître notre situation à vos lecteurs de la ville, peut-être aussi pourrez-vous nous indiquer un remède; sinon, vous serez forcé de constater, comme nous, que cette belle civilisation dont on nous vante tous les jours les bienfaits, et dont notre gouvernement revendique la direction, est bien près de nous ramener à l'état de ces pays barbares, où l'individu est obligé de se protéger lui-même.

» Veuillez agréer, etc. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1889.

NAISSANCES

Le 2. — Gabrielle-Marguerite Mouquet, au Petit-Puy.

Le 4. — Georges-Henri Farand, rue Beaurepaire.

Le 5. — Marie-Marguerite Goislard, rue de l'Echelle.

Le 6. — Louis-Marcel Allier, rue Duncan; — Victor-Louis Perrault, à l'Hospice.

Le 7. — Germaine-Lucienne-Hermance Cerisier, rue Nationale.

Le 8. — Robert-Léopold-Ernest Hay, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Marthe-Esther-Emilia Trotter, rue Daillé.

Le 12. — Raoul-Louis Maisdon, rue de Nantilly.

Le 14. — Jeanne-Marie Roy, route de Varrains.

Le 15. — Angela Vercelletti, rue de Poitiers; — Marie-Blanche-Désirée Bécavin, rue de l'Ancienne Gare; — Albert-Maurice Voulot, rue des Saulaies.

Le 16. — Marie-Louise Dallet, rue de Fenet.

Le 19. — Marie-Anne-Christine Berge, rue de la Maremaillette.

Le 20. — Emilienne-Eugénie Crosnier, ruelle de la Reine-de-Sicile.

Le 21. — Anna-Louise Pelissier, Grand'Rue; — Marie-Louise Hériobé, au Clos-Bonnet.

Le 23. — Yvonne-Pauline-Julie Rio, à l'Ecole de cavalerie; — Albert-Charles Faré, quai de Limoges.

Le 24. — Amintha-Julia Cesbron, rue de Bordeaux; — Gabrielle-Aimée Renou, place de la Bilange.

Le 27. — James-René-Fernand Patin, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Georges-Jean Monnier, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 1^{er}. — Jean-Remi Audru (veuf), manoeuvre, a épousé Philomène-Agathe Frémieux, journalière, tous deux de Saumur; — Léon-Léopold Débias, maréchal des logis moniteur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a épousé Victorine Bliard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 3. — Charles-Albert Bougon, champagniseur, a épousé Hermine-Louise Giroud, employée de commerce, tous deux de Saumur; — Théodore-Joseph Hupon, peintre, a épousé Louise Boucher, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Le 4. — Victor-Auguste-Baptiste Doc, graveur, a épousé Caroline Fauchoux, sans profession, tous deux de Saumur; — Pierre Pommer, scieur de long, a épousé Eugénie Berger (veuve), chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 5. — Jean-Baptiste-Alexandre Goussery, pharmacien, d'Angers, a épousé Gabrielle-Sophie-Marie-Fernande His, sans profession, de Saumur.

Le 11. — Désiré-Louis-Marcel Blin (veuf), comptable, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Désirée-Adélaïde Sigogne, lingère, de Saumur.

Le 15. — Maxime-Armand-Louis Dubois, chapeletier, a épousé Juliette Huet, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 18. — Joseph-Denis Marié, employé de commerce, de Bagneux, a épousé Eugénie-Elodie-Aminthe Costeau, sans profession, de Saumur.

Le 25. — Méline-Louis Eliot, domestique, a épousé Marthe Gascher, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Jean Ménage, horticulteur, 74 ans, rue de la Chouetterie; — François Touchet, journalier, 59 ans, à l'Hôpital.

Le 3. — Frédéric Boullissière, sans profession, 75 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Louise Brard, sans profession, 37 ans, épouse Augustin Antonini, caserne de la Gendarmerie.

Le 5. — André-Louis Legras, cultivateur, 67 ans; à l'Hospice.

Le 7. — Napoléon Bougouin, rentier, 73 ans, rue de Fenet.

Le 8. — Joseph Armenou, carrier, 47 ans, à l'Hôpital.

Le 9. — François Jousset, marchand de rouennerie, 39 ans, rue Nationale.

Le 11. — Germaine-Marie Chauvat, 6 mois, rue Brault.

Le 12. — Clémentine Raynault, couturière, 48 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Le 13. — Jean-Baptiste Brissot, mouleur, 46 ans, à l'Hôpital.

Le 15. — Maurice-Georges Métayer, 44 mois, rue Daillé.

Le 17. — Henri Guitton, menuisier, 21 ans, rue de la Croix-Verte; — Emile-François Bazille, journalier, 41 ans, place du Champ-de-Foire; — Marie-Mathurine Elie, domestique, 71 ans, célibataire, rue de la Comédie; — Marie Girard, propriétaire, 52 ans, épouse Jean-Noël Tessier, rue de Fontevault.

Le 19. — Théophile Ysembourg, soldat au 1^{er} génie, 23 ans, à l'Hôpital; — Perrine-Marie Fonteneau, sans profession, 85 ans, veuve Pierre Bréheret, rue Saint-Nicolas.

Le 20. — Suzanne Pradel, 4 ans, rue de la Visitation.

Le 21. — Juliette-Joséphine Peltier, 3 ans, rue de la Visitation; — Honorine Genevais, couturière, 62 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 24. — Pierre Trotouin, propriétaire, 90 ans, rue des Basses-Perrières; — Valérie-Victorine Merlet, sans profession, 31 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 27. — Louise-Léontine Rousseau, sans profession, 20 ans, célibataire, rue Dacier.

Le 30. — François Guillaume, employé au gaz, 46 ans, rue de la Visitation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juillet 1889.

C'est toujours la rente 3 0/0 que vise la spéculation à la baisse, et la lourdeur dont elle fait preuve paralyse l'essor des autres valeurs. Le 3 0/0 ouvre à 84.30, tombe à 84.02 et ferme à 84.06; le 4 1/2 0/0 est à 104.62.

Le Crédit Foncier s'est traité de 1,310 à 1,312.50. On signale de bons achats sur tout le groupe des obligations foncières et communales à lots.

La Société Générale, toujours bien tenue, s'échange à 455.

La Banque d'Escompte varie de 507 à 510. Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas montrent beaucoup de solidité à 750. Pas de variations sur la Société de Dépôts et Comptes Courants à 597.50.

Le Crédit Lyonnais oscille de 667.50 à 670.

Le Panama termine à 53.75. Les obligations 5 0/0 des Chemins de fer de la province de Santa-Fé donnent lieu à des achats suivis au comptant à 409 environ.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

Allait-il dénoncer le père de Charmette, le grand-père de sa fille?... Ah! le voilà donc le terrible secret! La voilà donc la savante combinaison! Voilà donc pourquoi cet homme surnageait, toujours plus hardi, plus entreprenant, plus triomphant après chaque naufrage. Voilà pourquoi, à pleines mains, il répandait l'or... l'or du vol.

Le seigneur étranger, seigneur de Bohême, l'escroc, on peut le dire, levait l'impôt sur les naifs. Il prélevait sur les fils de famille des sommes considérables, et s'inquiétait peu qu'un coup de revolver suivît parfois leur ruine. La ruine d'autrui! Ah! peu lui importait! Dès qu'une victime était dépouillée, il tramait une nouvelle perfidie. Jamais il ne combattait à armes égales, argent contre argent, sang-froid contre sang-froid. Non, il était cuirassé, le voleur, et cette cuirasse, c'était sa conscience morte.

David venait de porter la main sur ses yeux comme pour chasser l'épouvantable vision. Il n'avait qu'un mot à dire, et des agents se fussent emparés du noble seigneur, du majestueux Van Ritten.

Ce mot il ne le dit pas, car il songeait à Rita; mais il pensait :

— Demain j'irai le trouver. Je lui lancerai l'injure à la face. Il reconnaîtra ses vols. Il me jurera de disparaître, de renoncer à jamais à sa vie d'infamie ou sinon, moi-même, je le dénoncerai... Oh! le misérable!

Il avait quitté la salle et marchait la tête basse, le front brûlant. Voilà donc quelle était cette famille qui l'avait tant séduit autrefois, cette famille où l'on repoussait, en la méprisant, la religion sainte, cette famille où l'on s'amusait quand même, où l'on volait quand l'argent manquait au plaisir. La famille quand elle méconnaît les lois divines, mais c'est donc un enfer!

Broze avançait sur le chemin, indifférent à tout excepté à sa honte. Il allait au hasard à travers les rues de Casamicciola, essayant de fuir sa pensée obsédante.

Une vieille femme l'arrêta et lui tendit la main.

David ne refusait jamais l'aumône. Il donna une pièce blanche. La mendicante se confondit en remerciements; puis, l'air très inquiet, elle dit :

— Oh! Monsieur, que la sainte Madone vous garde; un grand malheur se prépare. Les sources ne coulent plus ce sont des signes...

Ah! santa Madona! santa Madona!

Sans prêter attention aux paroles de la mendicante, David passa, les vieilles gens sont toujours si craintifs.

Un grand malheur menaçait, disait l'Italienne. Eh! mon Dieu, la mort n'est-elle pas partout? Qui oserait croire à son lendemain... l'affirmer? Tout ce qui vit doit être inquiet... Faire un projet est folie.

N'est-il pas une redoutable puissance qui réduit à néant les espérances humaines. Elle noue et dénoue toutes les combinaisons terrestres. On croit au bonheur et c'est le malheur qui vient. On croit au malheur et c'est le bonheur qui arrive. Ischia se repose dans la confiance. Il suffira, au Maître, d'amasser un surcroît de vapeurs dans ce sol volcanique, et ce sera l'écrasement de l'île.

La soirée s'avancait. Encore quelques instants et dix heures allaient sonner au clocher de Casamicciola. Dans sa marche inconsciente, Broze venait d'atteindre la plage. Tout était silence, immobilité; pas une brise. La mer était calme, phosphorescente, pailletée, sur toute son étendue, de milliards de points diamantés; mais la chaleur ne cédait pas. On eût dit une fournaise. Et, tout à coup, sans au-

cune préparation, ce fut un vacarme formidable.

Ischia semblait soulevée par des béliers énormes. Des crevasses se formaient béantes sous des poussées brutales; c'étaient de grands chocs au bruit profond et sourd; et, sur ce sol tremblant, les maisons étaient ballotées comme de fragiles barques sur une mer en furie.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve n° 7, Et de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

VENTE

SUR LICITATION
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de baisse de mise à prix
Entre Majeurs et Mineurs
D'UNE

Maison d'Habitation

ET DÉPENDANCES
Avec Jardin
Le tout sis au Cléret, commune des Rosiers.

L'ADJUDICATION aura lieu le LUNDI 22 JUILLET 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, et par défaut contre le sieur Hubert, aussi ci-après nommé et qualifié, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Joséphine Couette, épouse, sans profession, de M. Honoré Goujon, maçon, et ce dernier, tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble aux Rosiers ;

2^o M. Louis Flécheau, journalier, demeurant aux Champs-Girards, commune des Rosiers, ayant pour avoué M^e ALBERT ;

En présence de :

1^o M. Jean Garreau, cultivateur, demeurant à la Croix-Verte, commune de Beaufort, pris au nom et comme tuteur d'Armand Couette, décédé, et de dame Marie Garreau, son épouse, actuellement remariée au sieur Auguste Thiercelin, cultivateur, avec lequel elle demeure à l'Étang, commune de Trèves-Cunault ;

2^o M^{me} Julie Couette, épouse sans profession de M. Auguste Hubert, domiciliée avec celui-ci à Clichy (Seine), boulevard Victor Hugo, 94, dûment autorisée par jugement en date du sept mars dernier, enregistré, à ester en justice à l'occasion de la licitation dont s'agit ;

Ayant pour avoué M^e LE RAY ;

En présence encore ou eux dûment appelés de :

1^o M. Auguste Hubert, époux de dame Julie Couette, sus-nommée, pris pour l'autorisation de son épouse, demeurant à Clichy (Seine), boulevard Victor Hugo, 94 ;

2^o M. Honoré Goujon, maçon aux Rosiers, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Couette, sus-nommées ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise au Cléret, commune des Rosiers, comprenant deux chambres basses, cave, écurie, le tout couvert en ardoises, jardin derrière, ensemble d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant la route des Rosiers à Beaufort, au couchant M. Thiffoine, au

midi Maupoint, et au nord la route de Cléret.

Mise à prix..... 1.000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

A Saumur, le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.
Enregistré à Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (589) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Grande VENTE MOBILIERE

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Foucharde, domicile de M. SILVY, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment :

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie, 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrue et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE IMMEUBLE

Sis à Saumur, rue de la Visitation, 40.

Comprenant : deux corps de bâtiments à usage d'habitation et de marchand-boulangier, et cour entre ces deux bâtiments.

Revenu possible : 500 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et à M. GALLÉ, quai du Marronnier ; et, pour traiter, à M^e LELIEVRE, notaire. (577)

A Louer présentement MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n° 29.

EXPOSITION HOTEL, 7, rue de Constantinople, 7

5 minutes de la gare St-Lazare

PARIS

Bonnes chambres depuis 3 fr.

Restaurant.

Etude de M^e CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M^e CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

La belle petite Propriété

DU

BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré,

COMPOSÉE :

1^o De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau ; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares..... 19h.86 a.20 c.

2^o Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ..... 2 h.20 a.20 c.

Contenance totale. 22h.06 a.20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre ;

Aux représentants de M. et M^{me} PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur ; M. Augustin PASQUIER ; M. GONDOIN-PASQUIER ; M. Félix et Alexandre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains ;

Où à M^e CORMERY, notaire à Baugé. (543)

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu

AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSEE

Occupé actuellement par la Banque de France.

ON DEMANDE un cocher

sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne

cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

MAISON L. VINSONNEAU

ON DEMANDE un voyageur ; position sérieuse, références exigées. (561)

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses. S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix délaissant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords qu'elle lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84	ACTIONS		Nord	1765	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	86 60	Banque de France	3800	Orléans	1342 50	OBLIGATIONS	
4 1/2 1883	104 45	Banque d'Escompte	507 50	Ouest	947 50	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	377
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	100	Compagnie parisienne du Gaz	1322 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	460
Oblig. 1855-60 3 0/0	533	Crédit Foncier	1325	Transatlantique	605	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	458
— 1865 4 0/0	527 50	Crédit Industriel et Commercial	580	Canal de Panama	53 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456
— 1869 3 0/0	417 50	Crédit Lyonnais	670	— Suez	2335	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	390 50
— 1871 3 0/0	402 50	Dépôts et Comptes courants	597 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	452
— 1875 4 0/0	522	Société Générale	800	Autrichien 4 0/0 or	93 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1876 4 0/0	520	Est	1320	Dettes d'Égypte 6 0/0	453 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398 75
— 1886 3 0/0	384	Paris-Lyon-Méditerranée	1320	Extérieur 4 0/0	86 70	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	406 75
Bons de liquidation	524	Midi	1207 50	Hongrie 4 0/0 or	86 70	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407 50
				Italie 5 0/0	96 50	Nord 3 0/0 r. à 500	417 75
				Portugal 4 1/2 1888	490	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	411
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	410
						FONDS ÉTRANGERS	
						OBLIGATIONS	
						Compagnie parisienne du Gaz	517
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	340
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	53
						— 6 0/0 2 ^e série	54 50
						— obligations à lots	130
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	594
						EMPRUNT RUSSE	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	101 95
						— 1870 5 0/0	102 75
						— 1884 5 0/0	100 75
						— 1889 4 0/0	92 60